

## EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES ADMINISTRATEURS DE LA NC

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuves d'admissibilité :</b>		
1° Une composition portant sur un sujet d'économie. Un court dossier est mis à disposition des candidats.	3	5H
2° Une composition portant sur un sujet de droit public. Un court dossier est mis à disposition des candidats.	3	5H
3° Une note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.	5	4H
4° Une composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.	3	5H
5° Une épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter.	2	3H

### II - Epreuves d'admission :

<p>1° Un entretien avec le jury, à partir d'une fiche individuelle de renseignement, dont le modèle est disponible sur le site du CNFPT permettant d'apprécier son parcours et ses réalisations, ses capacités d'analyse et de synthèse ainsi que sa motivation et sa capacité à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.</p> <p>Ce support permet notamment aux titulaires d'un doctorat de présenter leurs travaux universitaires. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Les éléments ainsi fournis donnent lieu à un échange durant une partie de l'entretien qui, pour les titulaires d'un doctorat, est consacré à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche. Pour présenter cette épreuve adaptée, les titulaires d'un doctorat transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve d'admission. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée</p>	5	30 mn dont un exposé liminaire d'au plus de 10 mn
2° Une épreuve de mise en situation professionnelle collective	2	45 mn dont 30 mn de mise en situation collective puis, individuellement, 15 mn de compte rendu et d'échanges avec le jury

<p>3° Une interrogation orale portant, au choix du candidat au moment de son inscription, sur l'une des deux matières suivantes : questions relatives à l'Union européenne ou questions sociales (les candidats auront accès lors de la préparation, en fonction de la matière choisie, aux traités régissant l'Union européenne ou aux codes de l'action sociale et des familles, et du travail)</p>	3	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn
<p>4° Une interrogation orale portant sur le droit et la gestion des collectivités locales</p>	3	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn
<p>5° Une épreuve orale de langue vivante étrangère comportant la lecture et la traduction, sans dictionnaire, d'un texte suivies d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol ou italien.</p>	2	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn

---

Seuls peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.  
Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

Le programme détaillé est disponible sur le site suivant : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

# ADMINISTRATEUR DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

## Fonctions :

- mission, études ou fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment dans les domaines administratif, financier, juridique, sanitaire et social ainsi que dans les domaines hospitaliers, des ressources humaines, du développement économique et social
- diriger ou coordonner les activités de plusieurs bureaux, d'un service ou d'un groupe de services

